L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 4 DECEMBRE 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - GÉRANTS

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 4 DECEMBRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT,

EDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Paraissant le Mardi et le Samedi: Par an, $8; Par semestre, $5.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 25 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles, mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents par la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertion ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par René Guttierrez, à 10 heures 1[2, rue Derbigny, entre Ste-Anne et Dumaine—Une cave de 2000 et une autre de 3000 gallons.

Par Montgomery, Bros & Co., à 11 heures, à l'entrepôt Transit, sur la Levée, entre les rues Washington et Quatrième, 300 sacs de riz de l'Inde.

Par G. Lésumont, au No 60 de la rue de Chartres—Couteaux et fourchettes, canifs, chapeaux et articles de toilette.

Par H. Scott, au No 46 de la rue de Chartres—Habillements, marchandises sèches, lingerie, chapeaux, etc.

Par J. Déjan, Jr, au No 183 de la rue Gravier, coin Carondelet—Meubles, pianos et tapis.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

Par Stern Bros, aux Nos 33, rue des Magasins et 26, rue Gravier—Bottes, souliers et brodequins.

Achetez vos couvertures et chaussures chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

Grande vente de Chaussures, à l'encan. Aujourd'hui vendredi, 4 décembre, à 10 heures du matin MM. Louis Stern & Bros vendront, dans leur salle d'encan, rue des Magasins No 33, et rue Gravier No 26, des caisses de bottes, souliers et brodequins, reçues directement des fabriques du Nord, par les derniers steamers, et convenant spécialement à ce marché. Cet assortiment est riche, varié, magnifique, composé d'articles frais, de qualité supérieure, et sera vendu sans aucune limite ou réserve, en lots au gré des acheteurs. Nous recommandons cette grande vente à l'attention particulière du commerce de détail de la ville et de la campagne. Voyez l'annonce.

Meubles.—Nous appelons l'attention particulière des marchands de meubles sur la vente que J. Déjan Jr, encanteur, fera aujourd'hui à 11 heures du matin dans sa nouvelle salle d'encan rue Gravier No 183, au coin de la rue Carondelet.

Porcelaine de Chine et Jouets assortis.—Voici probablement la plus grande vente de la saison. Il s'agit de porcelaines de Chine, verres de Bohême, statuettes, ornements de salons, articles de fantaisie, poupées, bijoux, etc., vente et riche assortiment que MM. Hoffman, Marks & Co vendront samedi, 5 du courant à 10 heures du matin, dans la salle d'encan de la rue de Chartres No 33. Le tout sera adjugé sans réserve au dernier et plus haut enchérisseur, pour clore une consignation. Les jouets sont de fabrication récente et dans un parfait état. Nous engageons les marchands à assister à cette vente qui leur présentera certainement de magnifiques chances de bénéfice. Voyez l'annonce.

Feuilleton de l'Abeille.

Nous commencerons dimanche la publication d'un nouveau roman de Félix de Servan, auteur du *Château de Pierrefonds* et de plusieurs autres ouvrages publiés dans l'*Abeille*. Cette nouvelle œuvre a pour titre *Les trois Filles d'honneur*, et nos lecteurs ne la trouveront ni moins intéressante ni moins féconde en incidents dramatiques que *Le Cousin du Diable*.

L'Ordonnance des trois millions.

C'est demain, samedi, que les électeurs de la Nouvelle-Orléans vont être appelés à voter pour la ratification ou le rejet de l'ordonnance municipale dont nous avons donné dernièrement le texte et qui a pour objet d'autoriser l'émission de trois millions d'obligations nouvelles portant 7-30 0[0 d'intérêt par an, et en même temps l'imposition d'une nouvelle taxe de 1[4 de un pour cent non seulement sur les propriétés foncières mais encore sur le montant de toutes les licences.

Suivant la proclamation du maire, les bureaux d'élection seront ouverts dans les différents précincts établis pour la dernière élection, de sept heures du matin à six heures du soir. Tous les citoyens enregistrés seront admis à voter.

Tous ceux qui sont en faveur de la ratification de l'ordonnance devront avoir imprimé ou écrit sur leurs bulletins "For issue of bonds"; tous ceux qui désirent le rejet de l'ordonnance devront voter avec des bulletins portant les mots "Against issue of bonds".

Nous appelons l'attention de tous les électeurs sur les résolutions adoptées au sujet de cette ordonnance par l'association des propriétaires, résolutions dont on trouvera le texte dans nos colonnes d'annonces. L'association recommande à tous les électeurs de voter contre l'ordonnance, et elle donne à l'appui de cette recommandation des raisons puissantes.

Nous ne croyons pas avoir besoin de répéter encore une fois les arguments que nous avons déjà développés et qui prouvent l'injustice et l'inutilité d'une nouvelle taxe. Mais nous ajouterons une raison qui doit avoir un grand poids sur la décision des électeurs, c'est que cette ordonnance, lors même qu'elle serait ratifiée par la majorité des votes populaires, ne pourrait recevoir aucune application pratique parce qu'elle est d'une illégalité flagrante et que des injonctions seraient prises immédiatement pour interdire l'émission des obligations nouvelles et pour résister au paiement de la taxe.

La Charte de la ville déclare, en effet, que la ville ne pourra en aucun cas émettre plus de douze millions d'obligations, et ce chiffre serait plus que dépassé par la nouvelle émission. La même Charte déclare que les taxes de ville sur les propriétés foncières ne pourront dépasser un et demi pour cent de la valeur assessée des propriétés; or, ce chiffre étant déjà atteint, la taxe ne peut être augmentée. Un vote populaire ne peut autoriser la violation de deux clauses de la Charte qui ont précisément pour but de protéger les contribuables contre un excès d'impôt. La Charte ne peut être amendée que par une loi de la Législature.

Rappelons encore que l'ordonnance, telle qu'elle est, est incomplète et insuffisante et que son auteur, M. Shields, l'a si bien senti qu'il a consenti à la retirer et que le Conseil des Aldermen a adhéré à une proposition d'ajournement. Ce n'est donc que par suite de l'obstination de l'autre Conseil que l'ordonnance sera soumise demain aux électeurs.

L'intérêt de ceux dont les noms ne figurent pas sur la liste des contribuables n'en est pas moins en jeu dans toute mesure qui a trait aux finances de la ville; car il n'est pas un seul habitant de la Nouvelle-Orléans qui n'ait souffert dans le passé et qui ne doive souffrir dans l'avenir de la mauvaise administration des affaires de la corporation. Les taxes retombent plus ou moins sur ceux qui paient les loyers ou qui consomment les denrées et marchandises vendues par les marchands payant licence. La perte du crédit de la ville affecte les affaires en général et le journalier et l'artisan s'en ressentent autant que le négociant ou le propriétaire. Il y a solidarité entre tous les résidents d'une grande ville pour tout ce qui concerne l'administration municipale, et chacun est intéressé à empêcher la dilapidation des deniers publics et à en assurer un emploi utile. Nous comptons donc que tous les électeurs, sans distinction, comprendront l'importance de l'élection qui a lieu demain et qu'ils repousseront par une forte majorité l'ordonnance proposée.

Mort de Berryer.

La *Presse* du 17 novembre contenait la notice suivante:

"L'état de santé de M. Berryer ne s'est point amélioré d'une manière sensible, quoique, la nuit dernière, l'illustre malade ait reposé avec un calme profond. Il se lève dans la journée, mais sans que ses forces reviennent. Sa vive intelligence continue, d'ailleurs, de prendre intérêt à toutes les choses qui ont animé et passionné toute sa vie."

Un télégramme transatlantique, en date du novembre, nous annonce la mort de M. Berryer, à l'âge de 78 ans accomplis.

Pierre Antoine Berryer était né à Paris, le 4 janvier 1790; il était fils d'un avocat distingué, et c'est à côté de celui-ci et de Dupin aîné qu'il fit ses premières armes dans le célèbre procès du maréchal Ney. Tout en concourant à la défense de l'illustre général, Berryer était seul chargé de celle de Cambronne et de Debelle. Il réussit à faire acquitter Cambronne et il obtint du roi la grâce de Debelle condamné à mort. Ce procès fut le point de départ de la réputation de Berryer comme avocat et comme orateur politique. En 1830, il fut élu député pour la Haute-Loire, et prit une part active aux débats qui précédèrent la révolution de juillet. Berryer ne se rallia jamais au gouvernement de Louis-Philippe pas plus qu'à l'Empire, mais en 1848 il fit partie de l'Assemblée législative qui fut dissoute par le Coup d'Etat.

Sous Louis-Philippe, Berryer défendit devant la Cour des Pairs le Prince Louis-Napoléon-Bonaparte, aujourd'hui empereur, et on peut dire que le talent de l'avocat ne contribua pas peu à sauver la tête de l'accusé.

En 1852, Berryer fut reçu membre de l'Académie française et il fit demander à Napoléon III, de le dispenser de la visite d'usage. On prétend que lorsqu'on lui demanda la communication de son discours de réception il répondit qu'il ne savait pas écrire, qu'il ne savait que parler, et qu'il n'avait pas l'habitude de faire des discours d'avance. Ce mot vrai ou faux, caractérise l'homme. Berryer était essentiellement orateur, mais son éloquence prenait sa source dans l'inspiration du moment. Il avait le génie de l'improvisation, mais n'était ni un travailleur ni un légiste profond. Bien qu'il eût pu gagner avec son talent plusieurs fortunes, il plaidait peu et ses honoraires n'auraient pas suffi à ses dépenses ou plutôt à ses prodigalités, si la munificence de son parti n'y avait pourvu.

Depuis l'établissement du second empire, Berryer était rentré à la Chambre des Députés et il s'y était rangé parmi les adversaires du gouvernement. Il avait protesté, en 1851, contre le Coup d'Etat, et, quelques jours avant sa mort, il écrivait, à l'occasion de la souscription Baudin, une lettre qui indiquait que ses rancunes politiques n'avaient rien perdu de leur vivacité. Dans les relations particulières, Berryer était un homme du monde aimable et sympathique, et il sera universellement regretté par le barreau de Paris, dont il était une des gloires, et par la Chambre, aux discussions de laquelle sa parole donnait tant d'éclat. Pour le parti légitimiste, la mort de Berryer sera une perte irréparable.

Théâtre de l'Opéra.—Malgré la pluie il y avait assez de monde à l'opéra. La soirée a été charmante de tous points et a valu à mademoiselle Hasselman et à M. Engel des applaudissements répétés et plusieurs rappels. Mademoiselle Chauveau et M. Van Huffels ont eu leur bonne part du succès de cette soirée.

Le spectacle de samedi n'est pas encore définitivement fixé, mais nous pensons qu'on donnera *Lucie de Lammermoor*.

$55.—Les meilleures machines à coudre du monde, pour familles, s'achètent au dépôt de la Cie. Grover & Baker, 182, Canal, moyennant le faible prix de *cinquante-cinq* piastres. Elles sont garanties pour 5 ans.

Nouvelles d'Europe.

Nous avons reçu hier une malle d'Europe du 17 novembre, nous trouvons dans nos journaux les nouvelles et informations qui suivent:

Nous avons déjà donné un article du *Gaulois* sur une prétendue conspiration ayant pour objet de renverser le gouvernement.

L'*Etendard* publiait, au même moment, l'étrange affirmation que voici:

Non, ce n'est point la liberté de la presse qui est en cause dans le procès qu'on juge en ce moment. Ce ne sont point des écrits qui sont poursuivis, ce sont des actes. Ce n'est point une opinion qu'on persécute, c'est *la sûreté de l'Etat qu'on défend*.

La *Presse* n'ajoute aucune foi aux assertions de son confrère.

Le *Droit* annonce qu'une instruction vient d'être requise, sous inculpation de fausses nouvelles de nature à troubler la paix publique, contre le gérant du *Gaulois*, à raison de l'article inséré avant-hier dans ce journal, sous le titre de: "Dernière heure."

Parmi les souscriptions que le *Journal de Paris* a reçues pour être consacrées à la mémoire de Baudin figure celle du comte T. Duchâtel.

Ce journal annonce que la souscription qu'il a ouverte sera close mardi prochain, parce qu'il n'a pas l'intention de les prolonger au delà du terme moralement nécessaire pour donner à ceux de ses lecteurs qui croient devoir y adhérer le temps de lui envoyer leurs souscriptions.

Les noms de MM. Odilon Barrot et Victor de Laprade, de l'Académie française, se trouvent en tête de la sixième liste du *Temps*.

M. Odilon Barrot a accompagné l'envoi de sa souscription d'une lettre où il déclare qu'il ne voit dans l'hommage rendu à la mémoire de son ancien collègue Baudin qu'une protestation en faveur du droit.

Nous empruntons à l'*International* les paragraphes suivants:

Dans le monde politique, on s'entretient beaucoup d'un projet économique de la plus haute importance, que M. Rouher présenterait à l'Empereur et qui devrait paraître cette année au Corps législatif. Il ne s'agirait de rien moins que de la suppression des octrois en France. On dit également que les administrations départementales ont été faire un rapport à ce sujet.

Il résulte des détails qui nous sont communiqués sur le dernier conseil des ministres tenu à Compiègne, que la situation politique de l'Europe présente de jour en jour plus de sécurité dans le sens du maintien de la paix. Toutes les ambassades françaises de Londres, Berlin, Vienne et Saint-Pétersbourg adressent unanimement à M. de Moustier des rapports constatant la bonne entente des puissances.

M. Rouher, qu'on pourrait appeler sous le titre de *prince de la Paix*, ne cesserait, paraît-il, de conseiller à Napoléon III une politique des plus conciliantes.

Il se confirme que, malgré l'accueil excessivement bienveillant que le comte Bismarck a rencontré à Compiègne, l'Empereur Napoléon n'a pas cru opportun de donner audience à la reine Isabelle.

Les cercles diplomatiques se préoccupent des propositions échangées entre les principaux cabinets de l'Europe en vue de certaines modifications à apporter au traité de Paris. La France et l'Angleterre, comme on le suppose, prennent en sérieuse considération la révision des art. 23, 25 et 27, la situation de la Roumanie restant dans une phase toute nouvelle.

Des négociations relatives à la conclusion d'un traité de commerce seront prochainement entamées entre les Etats-Unis et la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Le comte de Bismark reviendra positivement le 1er décembre à Berlin, pour assister à l'ouverture du Conseil fédéral et pour réfuter ainsi les bruits qu'on a fait courir sur la recrudescence de sa maladie. Il retournera ensuite à Varzin.

Dans les cercles financiers, on assure que la Prusse contractera prochainement un emprunt important, qui n'aura nul rapport au déficit du budget de 1869.

Une dépêche arrivée de Saint Pétersbourg a annoncé que le tsar venait, par un ukase, d'ordonner une levée de quatre hommes par mille habitants, pour le 15 janvier. Le *Moniteur* constate que cette mesure a pour objet de combler les vides occasionnés par le renvoi dans leurs foyers des hommes des armées de terre et de mer dont le temps de service est expiré.

On écrit de Francfort:

Dès le 10 novembre, le gouvernement prussien a pris des mesures pour l'exécution de la mise sous séquestre de la fortune de l'Electeur de Hesse, proposée à la Chambre des députés.

Ordre a été donné à la police qu'on empêchât l'enlèvement, des châteaux du prince, d'aucun objet de valeur. Les postes ont été doublés aux portes du château de Hanau, et des instructions spéciales ont été données aux gardiens.

On dit que l'Electeur, voulant juger par lui-même jusqu'où ira l'arrogance prussienne, va se rendre à Hanau et habiter son château jusqu'à ce que la Chambre prussienne ait prononcé et le gouvernement exécuté la mise sous séquestre.

Que l'Electeur prenne garde! on pourrait l'envoyer de nouveau à Stettin.

On lit dans le *Journal de Paris*:

Des copies d'une lettre de M. de Bismark à M. de Roggenbach, ancien chef du conseil à Carlsruhe, circulent dans les cercles diplomatiques de Vienne. Le ministre prussien discute dans cette lettre l'opportunité de l'entrée des Etats de l'Allemagne du Sud dans la Confédération du Nord. Le comte de Bismark ne considérerait pas comme bien urgente une prompte solution de cette question; il pense que l'on se trompe étrangement en supposant que la majorité dans les Etats du Sud désire ardemment d'entrer dans la Confédération du Nord, car tout, pour le moment, témoigne en faveur du contraire.

A tout événement, M. de Bismark croit devoir ne pas se prononcer définitivement sur cette question, qui peut d'un jour à l'autre changer entièrement de face. Mais pour ce qui est du moment présent, le chancelier fédéral est ennemi de toute annexion, et si, d'une manière ou d'une autre, les velléités annexionistes se manifestaient, sans qu'un changement radical dans la situation politique générale se fût produit, M. de Bismark n'hésiterait pas à se démettre de son portefeuille au cas où l'on n'imposerait point silence à ces velléités.

La Chambre des députés de Berlin a commencé samedi la discussion du budget. Un incident a marqué cette séance. Les deux députés du Schleswig-Nord, MM. Ahlemann et Krüger ont adressé au président une lettre pour expliquer leur abstention dans la discussion du budget: "Nous sommes les représentants du Schleswig Nord, ont dit les deux signataires, mais nullement ceux du peuple prussien; nous nous abstiendrons donc de voter dans toutes les questions qui concernent la Prusse."

MM. Krüger et Ahlemann seront sommés de retirer leur déclaration en prêtant serment à la Constitution ou de déposer leur mandat.

Ils prendront ce dernier parti, mais les populations du Schleswig les renverront à la Chambre pour protester encore contre la conduite de la Prusse qui les maintient sous sa domination, malgré l'article 5 du traité de Prague.

Affaires d'Espagne.

On lit dans le *Moniteur*:

"Une circulaire du général Prim, en réponse aux demandes d'augmentation des contingents formulées par les capitaines-généraux des provinces, fait connaître que le gouvernement ne peut déférer à ces demandes, mais qu'il concentre dans la Nouvelle-Castille un noyau considérable de troupes destinées à se porter rapidement, au moyen des voies ferrées, sur les points où leur présence serait nécessaire."

Cette mesure, dit la *Presse*, s'explique par les nouvelles inquiétudes que le gouvernement a reçues de quelques provinces où l'on signale une grande fermentation des esprits.

Le bruit s'est en effet répandu hier à Madrid que la république venait d'être proclamée à Murcie. On disait aussi que les troubles de Puerto de Santa-Maria, à l'occasion du rétablissement des prix du tabac et du sel, avaient eu un caractère très grave. Le gouverneur de Cadix s'était vu forcé de destituer le premier alcade de cette localité.

A Valladolid, il y a eu une manifestation organisée, dit la *Epoca*, par les libres penseurs. Une foule immense qui suivait un char allégorique, n'a cessé de faire entendre les cris de: Vive la souveraineté nationale! vivent la république et la liberté des cultes!

Dans quelques villages, les paysans procèdent au partage des terres.

Enfin, un certain nombre d'alcades, comprenant d'une étrange façon la liberté d'enseignement, ils ont ordonné la fermeture de plusieurs écoles et réduit les appointements, fort mesquins déjà, des instituteurs primaires.

On écrit de Madrid:

14 novembre 1868.

Les correspondances de notre ville que je lis dans les journaux étrangers sont entachées soit d'optimisme, soit de pessimisme. L'impartialité n'y brille guère. J'essayerai de vous faire connaître exactement les faits.

La situation politique de notre pays est des plus graves. Demain dimanche, nous aurons peut-être une grosse émeute, dont il serait imprudent de mesurer les conséquences. Bref, un *meeting* comme celui de dimanche dernier, demandant la liberté des cultes et même la *république*, sera d'autant plus tumultueux et plus menaçant que le gouvernement, sous prétexte d'une grande revue, concentre à Madrid le plus de troupes possible dans l'intention de procéder au désarmement du peuple.

On compte à Madrid cinq nuances d'opinions bien tranchées.

Les généraux Serrano et Topete tiennent ferme les engagements pris avec le duc de Montpensier et repoussent à priori toute autre solution.

Le général Prim a son candidat qu'aucun parti ne connaît et qui, pour les uns, ne serait autre que lui même, et, pour d'autres, le fameux projet d'*Union ibérique*.

Le parti modéré travaille énergiquement auprès des généraux de l'armée de Novaliches pour appuyer la candidature du prince des Asturies. On sait que cette armée est très mécontente et que ce parti est très riche. Le départ pour Paris du comte de Cheste aurait pour but de s'entendre avec l'ex-reine Isabelle sur les moyens, *légaux ou autres*, à employer pour proclamer la régence avec ce prince. Le choix du régent, voilà le *nœud gordien* de cette combinaison.

On croyait le parti carliste mort, mais, d'après ce que nous voyons, il ne faisait que sommeiller. Pour ma part, je ne lui accordais pas grand avenir avant la proclamation de la liberté des cultes; mais les protestations des femmes d'une part, l'appui sérieux, dévoué du clergé, de l'autre, lui ont fait une situation tellement belle que, soit l'arme au bras, un simple spectateur, soit en combattant, comme jadis, pour la *religion* et les *fueros*, il tient dans ses mains la guerre civile et avec des chances sérieuses de succès.

Il paraît qu'on a toutes les peines du monde à retenir les chefs des *guérillas*, et qu'il a fallu des ordres précis de don Carlos pour empêcher, pour le moment, toute prise d'armes.

Quant au parti républicain, il livrera sa bataille de juin, et bien plus tôt qu'on ne pense. Il se dit *mystifié* par l'émeute de Cadix, et répète sur tous les tons que la décentralisation que l'autonomie de nos provinces exige, ne saurait se concilier qu'avec la forme républicaine. A Murcie, à Malaga et dans le reste de l'Andalousie, il compte de chauds partisans, et la population industrielle de Barcelonne le secondera de toutes ses forces.

On comprend l'attitude et les espérances de ces *cinq partis* devant les longueurs et les indécisions du gouvernement provisoire, et surtout devant les restrictions que la loi électorale apporte au suffrage universel. La nouvelle atteinte que ce suffrage vient de recevoir est le plus grand prétexte de ces divers partis pour quitter le terrain pacifique ou légal et recourir à la force, plus en harmonie avec notre caractère et notre tradition.

L'affaire Lesurques.

Si tous nos lecteurs ne connaissent pas tous les détails de l'affaire Lesurques presque tous ont dû voir le *Courrier de Lyon*, drame dont le sujet a été tiré de l'histoire même de Lesurques.

Depuis le commencement du siècle la famille de ce condamné a vainement essayé de faire réhabiliter sa mémoire, quoique nul ne le permettait. Mais en 1867 une nouvelle loi est intervenue qui ouvre la voie à la réhabilitation, et la question de l'innocence de Lesurques va enfin pouvoir être décidée.

Voici le texte de la requête présentée par Mlle Virginie Lesurques à M. le garde des sceaux:

Monsieur le ministre,

La requérante est la fille de l'infortuné Joseph Lesurques, condamné le 18 thermidor an IV, à la peine de mort par le tribunal criminel de Paris pour crime d'assassinat, suivi de vol, commis conjointement avec plusieurs individus, dans la nuit du 8 au 9 floréal de cette année, sur la route de Paris à Lyon, et sur la personne du courrier de la malle-poste.

Les détails de cette lamentable affaire sont certainement présents à la mémoire de votre Excellence, comme ils sont présents à la mémoire de tous: il suffit d'en évoquer le souvenir, sans qu'il soit besoin de les rappeler.

Le 9 brumaire an V, en exécution de l'arrêt prononcé le 18 thermidor an IV, trois têtes ont roulé sur l'échafaud.

Parmi ceux qui, ce jour-là, ont subi l'expiation suprême, se trouve Joseph Lesurques, père de la requérante.

Les juges l'avaient cru coupable; mais vous le savez, monsieur le ministre, au moment même où sa condamnation était d'eux prononcée, une protestation s'élevait dans le prétoire même de la justice, et l'un de ses co-accusés, Etienne Courriol, s'écriait d'une voix ferme: —Lesurques est innocent!

Au jour du supplice, sur la bonteuse charrette, pendant le trajet de la Conciergerie au lieu de l'exécution, Courriol s'écriait encore: —Je suis coupable! Lesurques est innocent!

Sur la plateforme de l'échafaud, sa dernière parole a été une dernière protestation en faveur de Joseph Lesurques.

Joseph Lesurques avait aussi protesté de son innocence, mais un concours de déplorables circonstances avait rendu sa protestation stérile. Il devait mourir, et il est mort victime d'une fatale ressemblance avec le véritable coupable, que Courriol avait désigné sous le nom de Dubosc.

Deux années ne s'étaient pas écoulées, que l'arrestation de ce Dubosc, ainsi que celle de nommé Vidal, signalé ainsi comme l'un des assassins, vinrent donner aux déclarations de Courriol une confirmation qui a été corroborée par celle d'un nommé Durochat, et de Laborde, lequel avait été condamné, le 17 germinal an V, comme faisant également partie des assassins du courrier de Lyon.

Malheureusement, Dubosc parvint à se soustraire par une évasion aux poursuites dont il était l'objet. Ce fut seulement trois années plus tard, qu'arrêté de nouveau, il a été traduit devant le tribunal criminel de Versailles, et condamné par ce tribunal à la peine de mort, le 1er nivôse, an IX, pour la part qu'il avait prise au crime, auquel Joseph Lesurques avait été accusé d'avoir participé.

Lorsqu'on se rappelle les débats du procès criminel de l'an IX, et ceux du procès criminel de l'an IV, lorsqu'on les rapproche et qu'on les compare, on demeure convaincu que le rôle assigné à Dubosc dans l'horrible drame dont le dénouement avait eu lieu sur la route de Lieusaint, dans la nuit du 8 au 9 floréal était identiquement le même que celui qui avait été précédemment assigné à Joseph Lesurques.

Des documents certains, irrécusables, ont d'ailleurs établi la fatale ressemblance qui avait contribué à la perte de ce dernier.

Or, Dubosc a été condamné par le jury de l'an IX; s'il a été condamné, c'est que ses juges l'ont cru coupable; s'il est coupable, c'est donc que Joseph Lesurques est innocent.

Cette innocence, proclamée déjà en l'an IV par Etienne Courriol, en l'an V par Durochat, a été de nouveau proclamée en l'an XII, par Louis Béroldy, dit Rossey, dont la condamnation a terminé la série des condamnations prononcées contre les assassins du courrier de Lyon.

Depuis cette époque, plus de soixante années se sont écoulées.

Réduite, pendant ce long espace de temps, à l'impuissance de provoquer la révision d'une condamnation—dont les événements ultérieurs avaient surabondamment démontré l'iniquité,—les trois enfants de Joseph Lesurques ont dû courber douloureusement la tête, et attendre l'heure tardive d'une réhabilitation qui, légalement, était impossible.

Si des réparations pécuniaires ont été accordées à celui des enfants qui a survécu, et aux représentants de ceux qui ne sont plus, elles n'ont pu être accompagnées d'aucune réparation morale; un obstacle invincible, la loi, s'y opposait.

Grâce à de généreux et persévérants efforts, cet obstacle est tombé.

La loi du 29 juin 1867 a enfin permis ce que le code de 1808 avait inexorablement défendu.

Impossible pendant plus d'un demi siècle, la révision de la condamnation du 18 thermidor an IV, est devenue possible depuis cette époque.

C'est dans cette situation, monsieur le ministre, que la requérante, désireuse de profiter du bénéfice que lui assure l'article 2 de la loi sus rappelée, vient vous prier de vouloir bien, en conformité de l'article 444 du code d'instruction criminelle, et en vertu des pouvoirs qui vous appartiennent, saisir la cour de cassation de sa demande en révision de la condamnation, prononcée le 18 thermidor an IV, par le tribunal criminel de Paris, contre son père.

Cette demande se fonde sur la cause indiquée dans le paragraphe 2 de l'art. 443, code d'instruction criminelle.

Dubosc a été condamné en l'an IX, pour les mêmes faits pour lesquels Joseph Lesurques avait été condamné en l'an IV; ces deux condamnations ne peuvent se concilier; leur contradiction est la preuve de l'innocence de l'un ou de l'autre des condamnés.

De ces deux condamnés, quel est l'innocent, quel est le coupable?

Ces deux questions ont été depuis longtemps tranchées par la conscience publique, qui, comme le disait, dans son rapport à l'Assemblée nationale législative, le 25 janvier 1851, un homme d'un grand cœur et d'un grand talent, le regretté M. de Laboulie, "proteste contre l'erreur de l'arrêt de l'an IV, et en sollicite la réparation."

"Ce sentiment, ajoutait-il, évidemment inspiré de Dieu qui a triomphé de l'oubli et du temps, que rien n'a pu lasser ni éteindre, que toutes les générations ont accepté avec une égale ardeur au nom seul de Lesurques, s'émeut toujours et demande justice. Jamais autant de preuves de toute nature n'eurent-elles pour démontrer l'innocence d'un homme! Non, il n'y a pas de doute possible; ce n'est pas seulement la vérité, c'est l'évidence."

C'est cette vérité qui, grâce au ciel, va pouvoir enfin se faire jour: c'est cette évidence qui va pouvoir enfin se manifester.

La justice française, personnifiée dans ses plus augustes représentants, va pouvoir enfin procéder à cette œuvre de solennelle réparation.

Cette œuvre achevée, la tâche que la requérante poursuit depuis cinquante années sera terminée: elle recevra la récompense de ses longs efforts.

Heureuse de s'être acquittée d'un devoir, dont la piété filiale lui imposait l'accomplissement, elle pourra, quittant sans regrets un monde où elle a été abreuvée de tant de chagrins et de tant de douleurs, rejoindre dans un monde meilleur celui dans lequel les hommes ont encore le droit de voir un coupable, mais dans lequel le souverain Juge a depuis longtemps reconnu un innocent.

VIRGINIE LESURQUES. J. BOZÉRIAN, [avocat de la cour de cassation.]

$55.—Magnifiques machines à coudre de Grover & Baker, pour familles, avec les derniers perfectionnements, au prix de $55, au No 182, Canal.

CHRONIQUE LOCALE.

NOUVELLE MAISON D'ÉTAT.—Le comité de la Législature a terminé sa négociation avec la Banque de la Louisiane dont la bâtisse, au coin des rues Conti et Royale, est louée pour le terme d'un an au prix de huit mille piastres par an, avec le privilége d'acheter la propriété au prix de $75,000. La banque a en conséquence commencé son déménagement et les altérations du local suivront sans délai. Ce qui occasionne ce dérangement c'est l'augmentation demandée pour le Mechanics' Institute. L'Etat avait payé $8000 jusqu'ici; il lui faudrait à l'avenir payer $15,000. De là la nécessité du changement. Il est probable que l'Etat achètera les bâtisses de la Banque.

UN GARNISAIRE MIS A LA PORTE.—On appelle garnisaire un gardien des meubles et des effets d'un contribuable en retard, et c'est un homme remplissant cet office que M. J. W. Mancoe, poursuivi par le collecteur de taxes d'Etat, avait chassé de chez lui. Mais pour cette éjection, il comparaissait hier devant le recorder Becker qui a rendu la décision suivante, décision qui fait honneur tout à la fois à son bon sens et à son esprit de tolérance et de charité.

"Sans encourager aucune tentative d'échapper au paiement des taxes, ce qui dans l'espèce n'était pas apparent, il est forcé, a-t-il dit, par son serment, de protéger les citoyens. Lois d'avoir le droit d'exercer la tyrannie, le collecteur de taxe est un serviteur du contribuable, nommé par son vote, soutenu par son argent, et obligé de le traiter en tout état de cause avec cette considération et ce décorum que le public a le droit d'attendre des officiers de l'administration.

"D'après la bonne réputation et la position sociale du défendeur, il est clair, pour tout homme sensé, qu'il ne pense pas à frauder le gouvernement et, considérant la sévérité dont on a usé envers lui, le juge pense que le défendeur a usé d'un procédé de représailles justifiable; en conséquence, l'affaire est mise hors de cour."

HÔPITAL DE CHARITÉ.—Rapport mensuel: Admis en novembre 1868, 422; renvoyé 437; morts: blancs 36; couleur 5; total 41. Restant, au 1er décembre: blancs 510; couleur 18; total 528.

ECOLE NORMALE.—Cette école s'est ouverte le 10 octobre avec 80 élèves dont 35 réguliers assistants. Tous sont considérés aux places de professeurs ou sont déjà engagés comme tels. Pour se conformer aux demandes de l'agent du Fonds Peabody un système plus normal dispense des traits les plus littéraires de l'école telle qu'elle était antérieurement conduite. La discipline de l'école est bonne.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT.—Dans l'affaire de Mme Vve Vogel, contre A. Richard, on a fait une question de l'existence ou de la mort de M. Vogel. C. Dufour, pour la plaignante, et Campbell, Spofford et Campbell pour les défendeurs. L'effet de la décision du juge Cooley est que des questions semblables sont décidées, comme cela a eu lieu dans cette affaire, par la Cour des Preuves, et que si la doctrine mise en avant par les défendants était correcte, elle rendrait inutile l'institution des cours des preuves.

MM. Pike, Lapeyre et Brother, banquiers, tachent par injonction d'empêcher F. C. Mahan, collecteur de taxes d'Etat, de payer au trésorier d'Etat, la somme qu'il a collectée d'eux pour taxes.

Le collecteur leur a demandé $2,129 25 qu'ils ont payée sous protestation, pour taxes de 1867, dont $1,000 pour licence due pour 1868. Niant la constitutionnalité de la loi de la dernière Législature, qui requiert le paiement des taxes en greenbacks, au lieu de billets d'Etat, ainsi bien que la constitutionnalité de la loi régissant les licences, les pétitionnaires demandent qu'il soit ordonné à Mahan de rendre les $1,000 payés par eux pour licence et les greenbacks payés pour taxe et de recevoir en place des certificats de dette d'Etat ou des billets d'Etat. L'injonction a été accordée et le writ servi. Hays et New, avocats pour les pétitionnaires.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT.—La ville de la Nouvelle-Orléans vs J. R. Young. Young ayant pris comme marchand une licence de $50, est actionné par la ville pour qu'il prenne une licence de $250, par la raison qu'il tient un chantier rue Tchoupitoulas où il refait les balles de coton. Le juge a décidé que le marchand n'était pas obligé de prendre une licence de $250, par ce que les témoignages ont démontré qu'il avait simplement refait les balles de coton que pour son compte personnel; que la licence de $250 ne peut être appliquée qu'à ceux qui tiennent une *pickery* publique, où le coton est ramassé pour un certain prix, ce qui constitue une poursuite régulière d'affaires. E. Michinard pour la ville, J. H. Colton pour le défendeur.

UNE AFFAIRE EXTRAORDINAIRE.—Hier matin, Mme Louise C. de B..... s'est présentée au bureau du coroner et a demandé en présence du recorder Gastinel, l'exhumation du corps de sa fille, sur le soupçon que sa mort a été le résultat d'une violence.

Mme Louise avait deux filles de son premier mariage et à l'époque où elle convola en secondes noces, une de ses filles, contre son consentement, se maria au frère de son second mari.

Sa fille et son gendre, qui était aussi son beau-frère, partirent ensuite pour la Rivière Rouge et revinrent il y a quelques temps, avec un enfant qui a maintenant environ un an. Depuis, la jeune femme ayant eu un second enfant, mourut. La mère dit qu'elle devait cette débilité aux mauvais traitements de son mari. Un médecin appelé avait répondu qu'on pouvait sauver la jeune femme en la séparant de son mari. Cette séparation n'a pas eu lieu et la jeune femme est morte rue Bourgogne entre St-Louis et Conti. Nous n'en savons pas davantage pour le moment.

UN FOU.—W. Von Herten, arrêté comme fou, rue St-Charles, a comparu hier devant le recorder Becker. C'est un homme mince et grand de taille, avec des yeux particulièrement brillants.

En le voyant, le recorder a ordonné qu'il fut envoyé à l'Asile. Mais sur cette décision, le prisonnier a paru extrêmement agité, et dans un accès de rage et a demandé à grands cris une investigation, en disant qu'il avait été arrêté auparavant pour la même cause et acquitté.

D'après des renseignements particuliers, il paraît que Von Herten appartient à une famille riche et influente de Prusse et qu'il est gradué de l'Université de Virginie. Une lettre de son frère, en date du 21 novembre, de Galveston, le recommande à quelques négociants d'ici, auxquels toutes dépenses faites par son frère pour le prisonnier seront remboursées sur avis.

ACQUITTEMENT.—M. Julien Boudro a été jugé avant-hier pour avoir tiré sur Mme Lakevich qui n'a pas été atteinte, mais son enfant qu'elle portait dans ses bras en allant au marché Tremé. Le coup est parti de la maison No 160, rue d'Orléans, où M. Boudro tient son bureau de photographie, et au fusil Monte-Christo de petite taille a été trouvé dans sa chambre. Cette arme était celle dont il se servait quelques fois pour tirer par la fenêtre des pigeons au vol. M. J. Boudro jouit d'une excellente réputation et il a été facilement prouvé qu'il n'avait eu aucune mauvaise intention dans l'exercice auquel il s'était livré. En conséquence, sur la plaidoirie de M. Lambert, le coup-fatal a été regardé comme entièrement accidentel et le jury a prononcé un verdict de non-culpabilité.

ADMIS A CAUTION.—Daniel Myers, accusé d'incendie, a été admis à caution par le recorder Becker. Beaucoup de gens le croient innocent et regardent comme excessive la caution de $25,000 requise de lui. Mais le recorder répond que la loi lui laisse peu de latitude en pareille affaire et qu'il a fait tout ce qu'il pouvait faire en faveur du jeune homme.

VOL AVEC EFFRACTION.—La résidence de M. O. F. Barges, rue Palmyre, a été visitée dans la nuit de mercredi au jeudi par des personnes inconnues qui ont pris des hardes et autres articles, jusqu'à concurrence d'une valeur de $100. Les voleurs ont forcé la porte de devant et sont ressortis par la même voie.

TEMPÉRATURE.—3 décembre.

THERMOMÈTRES DE C. DUHAMEL, OPTICIEN. 111, rue Canal, ci-devant Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	60	degrés.
12 " A. M.	66	"
3 " P. M.	65	"
6 " P. M.	63	"

EXPOSITION DE BANNIÈRES.—Mmes John S. Tully, J. C. Blohm et C. Gardanne, de la table du quartier-général des Chevaliers de Seymour ont bien voulu nous envoyer d'excellents rafraîchissements provenant de la Grande Exposition de Bannières, faite hier soir à la Salle Maçonnique. Nous prions ces dames d'agréer nos plus vifs remercîments.

Les droits des femmes.

Le télégraphe nous a annoncé que les femmes qui réclamaient le droit de vote en Angleterre ont perdu leur procès. Voici d'après l'*International* le compte-rendu des plaidoiries.

Une affaire intéressante se juge en ce moment à la Cour des Plaids communs. Il s'agit des appels faits contre les décisions des avocats-réviseurs au sujet de l'admission des femmes au droit de vote.

Les juges présents étaient le *lord-chief justice* Bovill et les juges Willes, Byles et Keating.

La première affaire appelée a été celle de Mary Abbott. D'après la déclaration de l'avocat réviseur lui-même, le nom de Mary Abbott avait été couché sur une liste des électeurs comme locataire contribuable, et le seul motif d'incapacité avait été le sexe de Mary Abbott. Ce motif avait paru suffisant à l'avocat pour effacer ce nom et ceux de 5,346 autres dames de la liste électorale.

M. Coleridge, avocat de la partie civile, a déclaré que les femmes avaient les mêmes droits que les hommes à nommer les représentants de la nation; que, du reste, elles jouissaient de ce droit dans les temps anciens, et que la législation moderne n'avait rien statué contre le libre exercice de ce droit. Le premier acte qui ait réglé les élections a été celui de 7 Henry IV *caput* 15 (le premier chiffre indique l'année du règne, et le dernier le chapitre des actes du Parlement), dans lequel il est dit que les élections pour les chevaliers de comté devront avoir lieu en pleine cour du comté, et que tous les assistants qui seront convoqués, et autres, devront assister aux élections." M. Coleridge a ensuite cité plusieurs exemples de femmes admises au rang des électeurs.

—Je mentionnerai en passant, a continué l'avocat, un passage dans Haywood, au sujet de lady Pakington, dans la quatorzième année du règne d'Elizabeth......

Le lord chief-justice.—Je vous ferai remarquer que le savant lord Coke disait à propos de ce passage qu'il ne pensait pas que les femmes et les clergymen eussent le droit de vote.

M. Coleridge.—Lord Coke avait ses faiblesses, et l'une d'elles était de ne pas aimer le clergé. Il n'est pas prouvé non plus qu'il fût très amoureux des femmes.

—Le lord chief-justice.—Vous me permettrez d'avoir mon opinion là-dessus.

M. Coleridge.—Je citerai ensuite les documents portant la date des dix-neuvième et vingt-unième années d'Elizabeth, afin de montrer que les femmes faisaient partie des *freemen* (bourgeois) de Lyme Regis.

L'avocat a continué en disant que, dans les temps anciens, les droits des femmes étaient parfaitement égaux à ceux des hommes en matière électorale. Depuis cette époque aucun statut est-il venu renverser l'ordre des choses établies? Non. Le premier acte qui modifie la forme générale des élections est le 8e Henry VI qui ordonne de restreindre les droits d'électeurs aux personnes possédant quarante shillings et au dessus. Rien dans ce statut n'exclut les femmes.

Le lord chief justice.—Si je ne me trompe le statut en question était intitulé: "Quelle sorte d'hommes seront les *choisisseurs* et quelle sorte les *choisis*?"

M. Coleridge.—Il fut d'abord rédigé en normand, et ce n'est que plus tard, dans la traduction que l'on ajouta le titre dont vous parlez. Il n'existait pas dans l'original.

L'avocat a ensuite passé en revue sept ou huit cent statuts, cherchant à prouver que les mots "d'hommes," de "personnes" et de "gens" comprenaient les hommes et les femmes.

Après un long débat auquel ont pris part M. Mellish, avocat du défendeur, et le juge Willes, le lord Chief-Justice a renvoyé à ce matin, lundi, le prononcé du jugement.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

L'Incendie du Fort Lafayette.

Les murs seuls restent debout.

Intrigues en faveur de la Constitution rejetée du Mississippi.

Mouvement contre cette intrigue.

Démission du ministre d'Israeli.

Gladstone chargé de former un nouveau cabinet.

Nouvelles Européennes.

Londres, 3—Disraëli a résigné. Gladstone est allé à Windsor.

Il y aura seulement un meeting temporaire le 10 du courant, et le Parlement s'ajournera au 15 février afin de donner le temps de former un nouveau cabinet.

Lisbonne, 3—Des nouvelles plus récentes de Rio Janeiro ne disent rien d'important sur la guerre. L'escadre des Etats-Unis était partie avec McMahon pour Assomption.

Nouvelles de Washington.

Washington, 3—L'architecte en chef du Trésor est en faveur d'altérations et réparations aux douanes d'Alexandrie, Charleston, Mobile, Norfolk, Nouvelle-Orléans, Richmond, Savannah et Wilmington; aux hôpitaux de marine de Louisville et de St-Louis, et à la maison de Cour de St Augustin.

McCulloch a réduit le nombre des employés de la douane à la Nouvelle-Orléans à 136, y compris les clercs, inspecteurs et travailleurs.

Les banques nationales agissant comme dépositaires sont requises de se tenir ouvertes jusqu'à ce que les collecteurs du Revenu puissent faire leurs comptes quotidiens.

Un traité avec la Russie protège les citoyens des deux pays dans leur commerce.

Le juge Fullerton a eu une consultation aujourd'hui avec McCulloch au sujet des fraudes sur le revenu.

McCulloch refuse W. F. Canby comme inspecteur du district de l'Ohio.

Le revenu a totalisé aujourd'hui $996,900.

Le gouvernement perd $250,000 à l'incendie du fort Lafayette. Il n'y a plus que les murs qui soient debout.

On s'attend à une législation prochaine en faveur du chemin de fer du Pacifique par le Texas et l'Arizona.

Nouvelles diverses.

St-Louis, 3—400 vaches ont passé sur le pont temporaire d'Omaha.

Jackson, Miss, 3—Le lieutenant-colonel-breveté Biddle, du 34e d'infanterie, et d'autres officiers du district militaire, sont allés à Washington pour combattre l'objet de l'adresse et les résolutions de la Convention reconstructionniste du Mississippi, invitant le Congrès à reconnaître la Constitution ostensiblement au rapport officiel du commandant de district, le général Gillem, qui la déclarait rejetée, lequel rapport a été reçu par le Congrès il y a cinq mois.

Un individu nommé Wynn, se disant de Tennessee, a été arrêté ici parce qu'il avait en sa possession pour $3000 de circulation contrefaite en billets de $50 portant intérêt et en billets de $20 de la banque Nationale d'Indianapolis.

New-York, 3—Les nouveaux de Wall Exchange (Bourse) ont décidé aujourd'hui que les bons d'Etat de la Caroline du Nord, datés du 1er janvier 1866 et ceux du 1er avril 1866 inclusivement, et aussi que les bons émis sous l'acte de conversion et ratifiés le 10 août 1868 et ceux du 1er octobre 1868 sont échangeables pour les nouveaux bons de la Caroline du Nord et que tous les autres nouveaux bons seront échangés séparément. Cette action vient de ce que les lois de l'assemblée d'Etat autorisent l'émission des bons de chemins de fer de l'Chatham et d'autres chemins de fer étaient inconstitutionnelles en n'avaient pas autorisé la perception d'une taxe spéciale.

Marchés européens.

Liverpool, 3 au soir—Coton plat. Upland sur les lieux 11 1[4. Sur mer 10 3[8. Orléans 11 1[2. Blé plus ferme, mais pas plus haut.

Marchés Américains.

New-York, 3—Coton lourd 1[4. Vendu aujourd'hui 900 balles. Middling 24 7[8. Farine en baisse pour les qualités inférieures. Argent ferme, mais pas animé. Prêts sur demande à 6 a 7. Sterling faible. Or 135. Bons du Sud inactifs.

Louisville, 3—Vendu aujourd'hui 47 boucauts de tabac de 7 à 9; Coton 23 1[2; Porc 23; Graisse 14; Jambons 11; Whisky 96.

St-Louis, 3—Tabac stationnaire et sans changement. Farine superfine 5 à 6; Avoine 58, Porc 23; Bacon 11; Graisse 15, Whisky 95.

Cincinnati, 3—Farine de famille, 7. Mais 62. Coton, plus faible à 23. Graisse, 13 5[8. Jambons, 16.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 3—6 P. M.—Pas d'arrivages pas de départs.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 3—Descendant, le Robert Burns, à 9 heures du soir, le Thompson Dean à 9 A. M. Le fleuve monte.

Louisville, 3—Temps chargé et froid. La rivière monte.

St Louis, 3—Le fleuve baisse, mais il n'est pas en état de navigation.

(Dépêches d'hier soir.)

Raleigh, 2 déc.—Les électeurs d'Etat se sont rassemblés aujourd'hui, sous la présidence de G. H. Broyden et ont donné le vote de l'Etat à Grant et Colfax.

La Chambre s'est occupée aujourd'hui de la résolution qui propose de former un comité de corruption. La résolution telle qu'elle a passé au Sénat a soulevé de l'opposition pour divers motifs. La Chambre n'a rien décidé encore. La résolution passera probablement et le comité se mettra à l'œuvre immédiatement.

Liverpool, 2, midi—Coton calme, avec tendance à la baisse. Mid. 11 1[8 à 11 3[4. Orléans 11 3[8 à 11 1[2.

Le navire Rienzi de Québec et la barque Allendale, de St John, ont été abandonnés en mer.

New-York, 3, midi—Argent facile à 7. Or, 135 1,8.

Boston, 3—Grant a reçu plusieurs hommes d'affaires hier et visite aujourd'hui divers établissements manufacturiers.

La Havane, 2—La stagnation dans le commerce augmente. Les négociants refusent de faire aux planteurs des avances sur les récoltes.

Les insurgés ont détruit l'aqueduc qui donne de l'eau à Santiago de Cuba. On dit qu'il y a des désertions parmi les meneurs des insurgés.

St Louis, 3—W. W. Ledlow, le directeur de théâtre, s'est mis en banqueroute. Il doit $6000 à Fanny Kemble et $5000 à Charlotte Cushman.

Washington, 3—Les commissaires spéciaux nommés pour examiner les travaux du chemin de fer du Pacifique de l'Union disent que, sur le tout, la route est bien construite. Ils louent l'énergie de la compagnie.

Boston, 3—Le steamer Concordia, de la Nouvelle-Orléans, a été remorqué dans ce port après la perte de son hélice. La coque et la cargaison ne sont pas endommagées.

New York, 3, midi—Coton, Middling 24 3[4.

$55.—Prix de New-York pour les machines à coudre de Grover & Baker, les prix, garanties pour 2 ans. Bureau, 182, Canal.

FAITS DIVERS.

—La *Gazette du peuple*, de Florence, se félicite qu'on ait créé une commission spécialement chargée d'étudier la question de l'unité de la langue italienne soulevée naguère par Alexandre Manzoni. Toutes les manifestations de la vie d'un peuple, toutes ses idées et ses institutions doivent se traduire nécessairement par la langue. L'unité de l'Italie ne sera complète que le jour où tous les patois auront disparu. La tâche entreprise par la commission de M. Broglio, pour être des plus difficiles, n'en est donc pas moins indispensable sous tous les rapports.

—On rapporte à l'*Echo du Nord* un acte de somnambulisme assez curieux. Une jeune fille des environs de Lille, Sophie M...., appartenant à une famille de braves et honnêtes cultivateurs, se lève chaque nuit, à la même heure, allume du feu, fait du café, dispose la table comme pour un repas, en n'oubliant ni les cuillers ni les fourchettes, et puis elle va se coucher. Environ une heure après, elle se lève de nouveau, débarrasse la table et met tout en place. Elle prend alors un balai, nettoie tout le rez-de-chaussée de la maison et époussette les meubles. Elle se remet dans son lit vers quatre heures et dort jusqu'à six, heure à laquelle se lèvent ses parents. Cela dure depuis environ quinze jours. La première fois, elle parut fort étonnée lorsqu'on lui dit ce qui s'était passé, et crut que l'on se moquait d'elle. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Sophie M...., qui reste chez elle, ne fait que le ménage ordinairement. On remarque aussi qu'elle ne dispose la table que pour trois personnes, tandis qu'elle a trois sœurs et deux frères, auxquels il faut ajouter son père et sa mère.

—On lit dans la *Patria* de Naples du 21:

"Un duel a eu lieu à Torre Annunziata: l'un des deux adversaires est en grand danger de mort.

"Les armes n'ont été ni le pistolet, ni l'épée, ni le sabre; deux marins ne les emploient pas. Le terrain choisi par eux fut naturellement la mer. Après s'être dépouillés de leurs habits, ils se jetèrent hardiment à l'eau. Ils ont nagé jusqu'à ce que l'un d'eux perdit ses forces et ne pût plus se soutenir. Il disparut. Quatre autres marins s'empressèrent de lui porter secours; mais il était peut-être trop tard, on désespère de le sauver."

—Un journaliste entreprend ainsi la défense de Marfori:

"M. Marfori a aidé le roi don François d'Assise, d'abord, à supporter le fardeau de la royauté; enfin, à charmer les langueurs de l'exil, M. Marfori est évidemment moins blâmable que le maréchal Serrano, qui fut, dit-on, le premier...... favori d'Isabelle II, et qui l'a chassée du trône.

"Mais, d'autre part, la reine d'Espagne a fait beaucoup de choix dans sa vie, ces choix ont en général, été fort heureux pour son peuple, puisque, ayant choisi en premier lieu le maréchal Serrano, en dernier lieu M. Marfori, celui-ci a sauvé, celui-là a déterminé sa chute, que des gens considère, paraît-il, comme un bienfait inespéré."

—Les fournisseurs du workhouse de Saint-Pancras ne sont pas tous, espérons-le, de la force de l'industriel chargé de fournir le sucre à cet établissement. Dans la dernière tonne de sucre envoyée, on a trouvé *cinquante* livres de sable et *cinquante* livres de crin et de fibres de bois!

Pauvres pensionnaires du workhouse!

Décédé, mercredi, 2 du courant, à 6 heures du matin, à sa résidence, paroisse St Jean-Baptiste (Louisiane), après une courte maladie, M. JOSEPH BOSSIER, âgé de 38 ans.

M. Bossier mérite plus qu'une annonce ordinaire de décès. Il était un homme distingué, d'un esprit élevé et très bienveillant. Il fut l'un des jeunes gens qui firent bravement leur devoir dans les paroisses de la côte pendant la guerre que nous venons de traverser; il fut souvent appelé à occuper des postes d'honneur et de confiance. On choisissait alors des hommes honorables pour les positions élevées.

Il fut un membre distingué du comité judiciaire de la Législature et de nos Conventions, et remplit dignement les fonctions d'avocat du District. C'était, dans la vie privée, un noble cœur, un bon et généreux ami, un père tendre, un véritable chrétien.

Que Dieu protège sa veuve et ses orphelins! A. H. D.

Décédée, jeudi 3 décembre, à 5 heures 30 minutes P. M., MARIE ODALIE SIMONAUD, âgée de 18 ans. Le convoi partira de la maison mortuaire, No 308 rue des Ursulines, près Prieur. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures P. M.

$100.000

DE BILLETS DE VILLE

Seront achetés au plus haut prix du marché,

AU BUREAU DE CHANGE

De J. BRETTE,

6......RUE ST-CHARLES......6

Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.

Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 26 oct—3mPP

Avis.

M. JOHN STRENNA a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de transférer son établissement, si célèbre, "la Maison Strenna" du No 164 de la rue Canal, aux Nos 16 à 18 de la rue Bourbon, au coin du magasin "La Ville de Paris." De magnifiques appartements pour les voyageurs, de splendides salons de société, une cuisine des plus estimées, une cave composée de vins et liqueurs des marques les plus connues et les plus célèbres, un service fidèle par les meilleurs employés, enfin tout ce qui peut être désirable pour le public, sont les garanties que M. John Strenna est en mesure de donner en sollicitant le patronage de ses amis et de leur clientèle.

L'établissement restera ouvert jusqu'après la fermeture des théâtres. 3 nov—1m

Sociedad Benéfica Española de Beneficencia. ASAMBLEA GENERAL.

Los miembros que la componen, se reunirán el domingo proximo 6 del corriente, a las 4 de la tarde en la Antigua Sala de la Sociedad, Campos Elíseos, para elegir los nuevos oficiales que han de regir el año próximo.

Se espera puntual asistencia. Por orden del Presidente. M. SITGES, Sec. 4déc 3f

Conclave Ionie No 11, S. W. M.

LES officiers et membres du Conclave Ionie sont invités à se réunir en assemblée régulière aux lieu et heures ordinaires, VENDREDI soir, à 7 heures. Le plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du T. R. C. M. A. CALOGNE. E. A. Louis, Secrétaire. 4déc—1f

Association des Dames de la Providence.

LES Dames de la Providence sont priées de se réunir pour affaires importantes, VENDREDI, 4 décembre, à 2 heures et demie.

La réunion a lieu au parloir des Pères Jésuites, rue Baronne. 4déc—1f

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

3 décembre 1868.

UNE ELECTION aura lieu, à ce Bureau, le LUNDI, 4 janvier 1869, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour six directeurs de cette Compagnie, pour l'année, à partir du premier lundi de février prochain. WM. S. BROWN, Trésorier. 4déc—3m

AVIS.

VOLÉ la nuit dernière à ma résidence, 124 rue Bourbon, entre Conti et St-Louis, un carnet de chèques signés G. Ledre, par MM. Charton, Graves et Levis Paull, et $50 en or et argent. Avis est donné au National Merchants Bank, portant le No 38, signé Millaudon et Villere à mon ordre et accepté par moi, G. Ledre. Le public est prévenu de ne pas négocier ces billets, les paiements ayant été arrêtés. G. LEDRE, No 124 rue Royale. 4 déc—2f

GRANDE REDUCTION DE PRIX! $5 PAR SEMAINE **PENSION FRANÇAISE** Tenue par Mme DENISE

196......Rue Douane......196

Entre les rues Bourbon et Dauphine.

Messieurs les habitants de la campagne visitant la ville peuvent être assurés qu'ils ne trouveront pas de meilleure pension à la Nlle-Orléans. 4 déc—1m 1f2

Banque de la Louisiane.

2 décembre 1868.

LE local de la Banque ayant été loué à bail à la Législature, les propriétaires de boîtes et les personnes qui y ont des dépôts spéciaux quelconques sont priés de venir les réclamer sans retard. 3 déc—6f

Dédicace de l'Infirmerie Touro.

LES membres et amis de cette Institution sont informés que l'ouverture et la dédicace du NOUVEL HOPITAL JUIF, connu sous le nom de TOURO INFIRMERY, au coin des rues Gaiennié et Levée, auront lieu, sur les lieux, DIMANCHE, 6 décembre, à 11 heures du matin. Ils sont cordialement invités, avec le public, à assister à la dédicace.

Par ordre de la direction. JOSEPH MAGNER, Secrétaire. 3 déc—3f

A LA REINE DES MOUSQUETAIRES. Costumes, Masques et Dominos. 1er prix décerné à l'Exposition de la Louisiane de 1866.

MADAME ALABAU,

91..................RUE CONTI..................91

Entre Bourbon et Dauphine.

SUCCESSEUR DE MADAME LUSSAN,

Etablie à la Nouvelle-Orléans depuis plus de 25 ans.

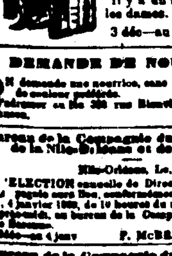

MME ALABAU offre à sa clientèle des Costumes et Dominos du meilleur choix, brodés en lamés or et argent, pour messieurs et dames, le tout très riche et arrivant de Paris.

Prix très réduits.

Prenez tous vos costumes chez Mme Alabau, et ne vous trompez pas de magasin.

Il y a un salon privé pour les dames.

3 déc—au 19 mars

DEMANDE DE NOURRICE.

ON demande une nourrice, sans enfant. Une femme de couleur préférée. S'adresser au No 388 rue Bienville, entre Prieur et Johnson. 3 déc—6f

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, Le, 2 décembre 1868.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 4 janvier 1869, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la Compagnie, No 17 de la rue Baronne. 2déc—au 4 janv P. McBRIDE, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 4 janvier 1869, de 10 heures du matin à 2 heures et quart de l'après-midi, au bureau de la Compagnie, No 17 de la rue Baronne. 2 déc—au 4 janv P. McBRIDE, Secrétaire.

MADAME SOPHIE.

153, Rue du Canal, 153,

(Entre les rues Carondelet et Baronne.)

ANNONCE aux dames qu'elle fait en ce moment l'ouverture de son grand stock de MODES qu'elle a choisies lors de son dernier séjour à Paris. Le stock se compose de robes, broderies, linge de dessous, trousseaux, fourrures, etc. Son département de confections est sur le même pied que par le passé et toutes les commandes y seront promptement exécutées. 21déc—1m

AVIS.

A PARTIR d'aujourd'hui, l'employé, ou quelque vendeur, M. F. E. PETITPAIN, le plus ancien encanteur de cette ville. Il collectera au dehors, les ventes de campagnes, vins, liqueurs, produits, marchandises sèches, habillements, propriétés foncières, et fera de ces ventes l'objet d'une attention particulière. J. DÉJAN, Jr, Encanteur, No 183 de la rue Gravier, coin Carondelet. 3 déc—1m

MADAME WARLT, FEMME-MEDECIN,

No 195 rue de la Douane, coin Remparts,

GUÉRIT des maladies chroniques, telles que les Rhumatismes, la Névralgie, etc. Ses remèdes n'ont jamais failli.

Elle soigne promptement les Dames qui souffrent de l'interruption des Menstrues. 24 oct—1an

Grand Bal Anniversaire, *PARÉ ET MASQUÉ*, DONNÉ PAR LE CONCLAVE IONIE No 11, S. W. M. LE JEUDI, 17 Décembre 1868, Dans la Nouvelle Salle des Odd Fellows.

DIRECTEURS.

Hon A Dimitry, G. Chf; M A Calogne, P. O. Chf; A J Louis Em. Chief; Jno Bach, Em. Chief; Thos J Beck, Em. Chief; Villeneuve, Chancelier; G Cecilia; Louis Powers, ex-Provost; A L Tissot, Prelate; Maire T Ducros; V Schehr; Hon A Sambola, S. Chief; Louis Felix, Em. Chief; W R Fitzgerald, Em. Chief; W Weiner, Em Chief; C O Gaffin, Em. Chief; M George, Chancelier; A D Bernoudy, ex-Chan.; L A Wiltz, ex-Provost; Simeon Levy, Provost; E Ducros; E Roy.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS.

E A Louis, A Dumaine, M George, G Boudro, G Barbier, E Levy, L Felex.

COMITÉ D'INVITATION.

M A Calogne, Chairman, E A Louis, L Felex, J Liede, G Barbier, E Ducros, V Schehr, J Colin.

COMITÉ DE RÉCEPTION.

A L Tissot, Ch'n, J Fisch, Jr, Edgar Buzont, L Cardelbach, Chas Schmelle, Dr Begué, E Weidham, Alex. Theo, E Peyronin, Aug Belmel, E Olliet, J P Orée, A Dumaine, Ed R Barnett, O Pelzerlin.

COMMISSAIRES.

E Levy, Ch'n, T Noé, P Derete, A Loville, L Pe'ea, H Barbier, C O Belonhazyre, Jr, J Boulé, M Masent, O Boudro.

Les demandes d'invitations pour dames doivent être remises à Mr. A. Calogne, chez A. D. Grief & Co; à L. Felix, au No 194 de la rue Royale, au premier, ou à G. Barbier, No 13 de la rue Bourbon. Ces messieurs les recevront jusqu'au 14 décembre au plus tard, positivement.

Des propositions cachetées pour la buvette et le restaurant seront reçues, jusqu'au 10 décembre, par les mêmes messieurs.

Aucune dame ne sera admise sans en carte personnelle émise par le comité d'invitations.

Les billets de messieurs sont en vente chez les principaux marchands de musique et de bijoux.

Billets de Messieurs..........$2 50

2 déc—2 4 6 8 10 12 13 15 16 17

Société des Propriétaires Fonciers.

Bourse des Négociants et des Encanteurs—Salle No 14, au premier.

LUNDI, 30 novembre, à une réunion des Directeurs de cette Société, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Résolu que ce Board est d'opinion que la proposition du Conseil d'émettre $3,000,000 d'obligations n'atteindra pas le but qu'il a en vue. Il croit que les billets ne seront pas consolidés de la manière que propose l'ordonnance; que l'ordonnance elle-même est contraire aux lois de la Législature intitulées "acte pour limiter la dette de la ville de la Nlle-Orléans" adoptée en 1855 et "acte pour limiter et égaliser la taxe municipale de la Nlle-Orléans," adoptée en 1856.

Résolu que l'ordonnance est défectueuse en ce qu'elle ne pourvoit pas spécialement au paiement définitif de toute l'émission par l'application du surplus du montant produit par la taxe proposée.

Résolu que comme la Législature sera en session à l'époque où les dites obligations pourraient être préparées, il convient et est prudent que la dite ordonnance soit reconsidérée, qu'il en soit rédigée une meilleure qui sera soumise à la Législature.

Résolu que le Conseil est requis, tant que les dits billets de la ville ne seront pas consolidés, de ne pas faire de nouveaux contrats et d'annuler tous les contrats actuels dont les conditions n'ont pas été strictement remplies.

Et mercredi, 2 décembre, à une nouvelle réunion, il a été résolu que:

Attendu qu'à la dernière réunion de cette Direction, les résolutions qui précèdent ont été passées et ont été respectueusement soumises au Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans, et

Attendu que la Direction craint que, malgré sa recommandation de rappeler la dite ordonnance, une action ait lieu,

Il est recommandé aux membres de cette Société ainsi qu'à tous les contribuables et votants de la ville de la Nouvelle-Orléans de voter contre la dite ordonnance.

Par ordre de la Direction. 3 déc—3f SAML FLOWER, Secrétaire.

TOILES FRANÇAISES! ASSORTIMENT COMPLET REÇU PAR

P. BRIERRE,

3 Rue de Chartres, au Premier. (Seul agent de BERTRAND MILCENT.)

Toiles de Cambrai, toiles de Courtrai, pour cheval ces Devants de chemises (plis à la main et brodés). Toiles à draps, toiles toutes d'oreiller. Mouchoirs ordinaires, mouchoirs fins, mouchoirs brodés. Services de table damassés. Linge pour toilette, ouvré, pour enfants. Linon et Batiste, pour robes et chemisettes, en pièces et demi-pièces. 29nov—1m D Mc V

DEMANDE DE COMMIS.

UN jeune homme de 15 à 18 ans, parlant anglais et français et connaissant le commerce de détail, trouverait de l'emploi en s'adressant au DAUPHIN STREET STORE, encoignure Ursulines et Dauphine.—Il est inutile de s'offrir sans de très bonnes recommandations. 4 déc—3f

Candi "Barber Pole".

LES soussignés fabriquent et vendent constamment, aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS purs, en bâtons, de Candis de fantaisie, et de CONFISERIES. NORMAN & REISS, 18 sept—6m Nos 171 et 133 de la rue Vieille Levée.

Vermicelli, Macaroni.

TOUTE espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, SPAGHETTI, &c, &c, constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché par NORMAN & REISS. 18 sept—6m Nos 121 et 133 de la rue Vieille Levée.

Epices. Epices. Epices.

TOUTE espèce d'EPICES MOULUES—Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par NORMAN & REISS, 18 sept—6m Nos 121 et 133 de la rue Vieille Levée.

Extrait de Café

CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par NORMAN & REISS, 18 sept—6m Nos 121 et 133 de la rue Vieille-Levée.

IMPORTATION DIRECTE D'EUROPE.

VENANT d'être reçus par les steamers Bavaria et New York, un choix des articles suivants: Bijouterie des dernières genres, Parures en Jais, Boutons, Galons de soie et de laine, et autres articles de fantaisie, Velours, Guipures, Bandes et Entredeux en Jais, Broderies et un grand nombre d'autres articles. 3 nov—1m A. LANDSBERG, No 23 rue Royale, Entre les rues Bienville et Conti, N. O.

M. le Dr. E. de Nux,

DE la Faculté de Paris, Homœopathiste, vient de s'établir à la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public.

Domicile et cabinet de consultations, rue Royale, No 270, entre Ursulines et Hôpital.

Heures de consultations de 8 à 9 heures du matin, et de 2 à 4 heures du soir.

Consultations gratuites pour les pauvres. 28 nov—1m

ACHETEZ VOS CIGARES CHEZ GEO. ALCÈS,

185 RUE DES REMPARTS 185

G. ALCÈS garantit ses cigares conformément aux étiquettes. Il n'emploie que des tabacs de première qualité (importés et havanais). M. Alcès fabrique et importe des cigares de tabac en feuilles, ainsi que des cigares de la Havane à des prix réduits et satisfaisants. Les ordres adressés au Lock Box No 148 P. O. seront exécutés avec soin et promptitude. 1nov—3m

Théâtre de l'Opéra.

A LOUER, une désirable LOGE DÉCOUVERTE AU PREMIER RANG. S'adresser par la Poste, "Lock box No 37." 9nov—3f Nlle-Orléans, 28 nov. 1868.

E. HEATH, MARCHAND D'ARTICLES DE TAPISSIERS, TAPISSERIES, —ET— ETOFFES A RIDEAUX, STORES, CORNICHES, ETC. 28 nov 3m

MACHINE A COUDRE DE GROVER & BAKER.

La seule Machine adoptée pour toute espèce de couture de famille.

Bureau et dépôt, pour les Etats du Sud, No 182 de la rue du Canal, Nlle-Orléans. 14 nov—3m

Demande d'une Blanchisseuse.

ON demande une bonne BLANCHISSEUSE pour servir dans le Troisième District. S'adresser à L. JARREAU, No 61, rue Carondelet. 24 nov—16f

Demande de Cuisinière.

ON demande une BONNE CUISINIÈRE. S'adresser No 316 rue Bienville, entre Roman et Prieur. 28nov—6f

Changement de domicile.

LE Dr. RANCÉ a transféré son domicile à la rue Dauphine, No 192, entre Ste Anne et Du Maine. Il tient toujours son bureau de consultations chez le Dr. Gendot, rue de la Douane, Nos 159 et 163. 20nov 1m

P. MALLARD.

MEUBLES ET DECORS.

Importateur d'articles de Tapisserie, Rideaux, Pendules et Statuettes en bronze, pour ornement, ou Porcelaine de table et d'ornement, Articles en alfénide, etc.

Nos. 53 et 57 de la rue Royale, coin Bienville.

La réputation que cette maison s'est acquise depuis si longtemps par le goût exquis de ses dessins et la solidité de son travail est connue. M. MALLARD, reconnaissant de l'appui libéral qu'il a reçu de sa nombreuse clientèle, a l'honneur d'annoncer qu'il ne négligera rien pour conserver sa supériorité dans son genre de commerce sous le rapport de l'élégance et de la variété et qu'il continuera à fabriquer et à importer les dernières nouveautés en Meubles et Tapisseries.

Ses vastes entrepôts reçoivent constamment, de sa manufacture, des meubles de salon, chambre à coucher, de salle à manger, de bibliothèque et de vestibule, en bois de toute espèce et des derniers genres. Il reçoit par chaque steamer, des rideaux, des draperies, des objets d'art, des pendules et des statuettes en bronze, de la porcelaine de table et d'ornement, des articles en alfénide, etc., un assortiment général et varié d'objets d'art et de fantaisie. Il offre le tout à des prix avantageux et à des conditions libérales.

Les commandes sur dessins seront exécutées avec soin et promptitude. 4 nov—1m—PP

Argenterie plaquée.

UNE grande variété d'argenterie plaquée, fine, anglaise et américaine,—telle que huiliers, corbeilles à fruits, corbeilles à cartes, services à café, pots à glace, tasses et gobelets. En magasin, une excellente qualité de cuillers et de fourchettes en plaqué, coutellerie fine de table, couteaux de poche, ciseaux et aiguilles.

De constants arrivages viennent augmenter le magnifique stock de BIJOUX, DIAMANTS, PENDULES, PORCELAINES, BRONZES et ARTICLES DE FANTAISIE.

A. B. GRISWOLD & CO, Au coin des rues Canal et Royale, fabricants et importateurs d'argenterie et d'argenterie plaquée, coutellerie, fusils et pistolets. 18oct—3m

Orgues de Salons et d'Eglises, Pianos, Musique, &c.,

80.........RUE BARONNE.........80

LE clergé, les organistes et les amateurs sont invités à venir examiner mes incomparables orgues d'églises, de salle de lectures, etc. Ils coûtent de $200 à $450 et égalent, sous le rapport de la puissance et de la douceur, des instruments de prix introduits jusqu'à ce jour dans cette ville.

J'ai l'agence, pour la vente en gros et en détail, des publications musicales à bon marché de Boosey & Co; de 15 à 100 romances et morceaux, pour 5 cents.

Faites demander des catalogues et les échantillons. Accord, réparation et louage de pianos. PHILIPPE WERLEIN, 15nov—3m No 80 de la rue Baronne.

Grande Exposition —AU— **BENEFICE DES ORPHELINS.**

QUARTIER-GÉNÉRAL DES SEYMOUR KNIGHTS.

La Grande Exposition —DES— **Bannières, Drapeaux, GUIDONS et COURONNES** DES DÉMOCRATES, COMMENCERA

Jeudi soir, 3 Décembre 1868,

à SEPT heures, et continuera jusqu'à SAMEDI soir.

Les portes seront ouvertes à 10 heures du matin le vendredi et le samedi. Billets d'entrée: 50 cents.

Les orphelins des différents Asiles sont respectueusement invités à assister à l'Exposition.

Voici les noms des comités qui étaient présents, et qui ont été nommés comme Comité Général de Réception, conjointement avec les Seymour Knights, et tous les Clubs Démocratiques sont priés de se rapporter d'ici à mercredi prochain, pour le même objet.

CRESCENT MOUNTED—J. J. C. Henderson, V. Tenner, F. D. Hatch.

BLAIR KNIGHTS—A M. Durand.

SEYMOUR CADETS—W. A. Boiestier, A. D. Henriques, W. Gormley.

INNOCENT CLUB—O. Blasco, I. H. Bernos, Peter Fallis.

JACKSON RAILROAD CLUB—D. A. Mallano, G. C. Williamson, C. Williams.

FOSSIL GUARD—M. J. Pons, T. W. Warren, G. A. Schneider.

JOHNSON RANGERS—M. J. Fitzgerald, J. Keeper, J. C. Miller.

BLAIR ZOUAVES—W. F. Terry, J. Bernard, D. C. Kessler.

FOSSIL GUARDS, Jr.—Leon Levy, P. Roussel, C. Goldenberg.

INFANTES DE SEYMOUR—Francisco Luque, G. Prats, S. Ruff.

JEWELL GUARDS—H. A. Starcken, Henry Frank, J. Kuner.

MAGNOLIA RANGERS—J. P. Childress, M. S. Childress, H. S. Bosseol.

FULLER GUARDS—B. Folles, L. C. Duran, W. Brookman.

CLUB DU QUATRIÈME WARD—T. W. Hall, J. Slemmer, C. Cavanas.

WORKINGMEN'S CLUB, (10me ward)—W. Redmond, W. Mahoney, T. Keats.

SEYMOUR SENTINELS—J. H. Kennedy, Wm. Fulham, E. K. Forstall.

SEYMOUR VIDETTES—J. Ziegler, Jr.

CHANTICLEER—S. H. Brunett, Jr., E. S. Coylston, O. Whiteside.

CONSTITUTION CLUB—Felix Sauvé.

Par ordre: JOHN S. TULLY, Président.

L. T. MURDOCK, Trésorier.

W. H. WALL, Secrétaire. 2nov—2

PROPOSITIONS—Avis aux contracteurs—Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans de Mobile et de Chattanooga—Nlle Orléans, 23 novembre 1868.—Des propositions cachetées pour construire la partie du chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga, entre la Nlle-Orléans et Mobile, laquelle partie renferme environ 2,650,000 pieds cubes de travaux en terre, la livraison de matériaux pour la construction et l'établissement de 4000 pieds linéaires de ponts treillis, 25,000 pieds linéaires de ponts pile treillis et pour la livraison de 400,000 traverses et autres matériaux seront reçues au bureau de la compagnie, dans la ville de la Nlle-Orléans, jusqu'à 10 heures du matin du mercredi, 20 janvier 1869. Des cartes et projets de la ligne, les plans de construction et des approvisionnements de travaux à exécuter seront exposés au même bureau et on il sera fourni des formules en blanc pour contrats, cahiers de charges, propositions, etc.

Toutes les propositions devront être adressées à Hecry Van Vleck, ingénieur en chef de la compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga, à la Nlle-Orléans, Lne. La Compagnie se réserve le droit de rejeter toute proposition qui, pour une raison quelconque, ne lui paraîtrait pas satisfaisante. JAMES A. RAYNOR, Président de la Comp du Ch de fer de la N O de M. et de C. 4 déc—au 20 jan

Elégance! Economie!

LE problème formé par la réunion de ces deux mots est enfin résolu.

Toutes les dames qui désirent avoir une mise élégante et de bon goût, celles qui veulent suivre la mode dans ses caprices plus ou moins excentriques, tout en opérant une réduction sur le budget ordinaire de leur toilette, n'ont qu'à s'adresser à madame MEAUME, dernièrement rue Royale 128, actuellement rue ROYALE 201.

Mme MEAUME qui a dirigé pendant plusieurs années l'atelier d'une des maisons de PARIS qui fixent la MODE, non-seulement confectionne ce qu'il y a de plus gracieux et de meilleur goût pour ce qui a rapport à la toilette des dames et des enfants, tel que ROBES, CONFECTIONS, LINGERIE, mais aussi fournit à des prix excessivement bas tous les étoffes en vogue, avec lesquels elle confectionne pour faire elle-même les toilettes les plus riches. Elle se charge également de couper, faufiler et essayer les costumes que les dames n'auraient pas pu faire confectionner chez elle, et coupe tous les patrons pour la confection.

Nous ne saurions donc trop conseiller aux dames de profiter d'une aussi bonne occasion. 29 nov—6f

Compagnie de Glace Crescent City.

LA Compagnie de GLACE Crescent City, a été dissoute, par la mort de J. L. Warner, le 30 septembre dernier. La liquidation de ses affaires sera dirigée par la nouvelle compagnie formée aujourd'hui.

J. W. KNOWORTH, président, J. J. E. MASSICOT, Secrétaire et Trésorier de la Compagnie de Glace du Crescent City.

UNE CORPORATION a été formée, aujourd'hui, par les membres survivants, pour fournir de la GLACE, sous le titre de "CRESCENT CITY ICE COMPANY."

Le bureau de la compagnie est à l'ancien local, No 21 de la rue du Camp, au premier.

JOHN F. KRANZ, président. J. J. E. MASSICOT, Secrétaire et Trésorier de la Compagnie de Glace Crescent City.

COSTUMES, DOMINOS, &C POUR BALS ET SOIRÉES.

Mme. GROUX,

93......CONTI......93

COSTUMIÈRE DE L'OPÉRA

Etablie à la Nlle-Orléans depuis 17 ans, 93, rue Conti.

Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus grands soins.

PRIX MODÉRÉS.

Mme Groux, 93, rue de Conti, premier magasin en venant par la rue Dauphine. 2 déc—au 19 mars

Pianos, Musique ET Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE,

46.........RUE ROYALE.........46

IMPORTATEURS de Pianos des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, tels que FAIVRE, JELMINI, BORD, (avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord) PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, CALENBERG, et VAUPELAR, &c.

Grand assortiment de partitions, d'airs d'opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte et autres instruments, de méthodes, &c.

Le tout offert à des prix considérablement réduits. 5nov—6m

MAGASIN DE MUSIQUE DE BLACKMAR

Agence pour la vente des PIANOS de KNABE et des ORGUES de PRINCE, No. 164 de la rue du Canal. Directement en face du Christ Church. 4 oct—6ms

Bureau du Surintendant du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1868.

A partir du DIMANCHE, 29 novembre, les convois de passagers quitteront le Dépôt à 7 heures du matin et à 5 heures et demie du soir. Ils arriveront à la Nlle-Orléans à 6 heures du soir et à 1 heure 55 minutes de l'après midi. T. S. WILLIAMS, Surintendant-Général. 1er déc—6f

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Peuple, de la Nlle-Orléans.

AVIS est donné que conformément à la charte de cette compagnie, une élection de onze Directeurs pour douze mois, à partir du deuxième mardi de janvier 1869, aura lieu, au bureau de la compagnie, au No 22 de la rue du Camp, le LUNDI, 14 décembre prochain, de midi à 2 heures de l'après-midi. M. A. TARLETON, Secrétaire. 2nov—16anié

DENTISTES.

J. S. KNAPP, D. D. S., DENTISTE.

Cabinet et résidence—No 15 de la rue Baronne, près Canal. 1er déc—3m

DENTISTE.

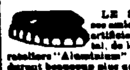

Le Dr L. DUPERRON, dentiste, rue Bienville No 66, encoignure de la rue Royale, fait toutes sortes d'opérations dentaires, chirurgicales et mécaniques d'après les procédés les plus nouveaux, et à la satisfaction des personnes, aux prix les plus réduits et à la portée de tout le monde. 3 déc—1f PP

Dr. O. BLANCKE

416 & 418...Rue St-Charles...41. & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM! ALUMINIUM! La découverte la plus récente du siècle, *GRAND SUCCÈS!*

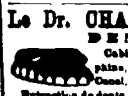

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les râteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les râteliers montés sur or et sur argent; ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides. 26 mars—1an

Avis de Dentiste.

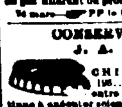

Le Dr GODFREY, dentiste, s'est transporté au No 179 de la rue du Canal, deuxième porte après Christ's Church. Il sera heureux de recevoir ses amis et clients aux heures ordinaires. 14nov—1m

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE.

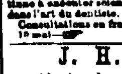

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. 24 mars—PP 1a

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE 196......RUE DU CANAL......196 entre Bourgogne et Remparts, exécute scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais. 10 mai—

J. H. ILSLEY, (Ancien Juge de la Cour Suprême), AVOCAT ET CONSEILLER. BUREAU

197............Rue Gravier............197

NOUVELLE-ORLEANS. 22 nov—1m

Entrepôt de Tapis et de Toiles cirées ELKIN & Co.,

168............Rue du Canal............168 En face Christ Church.

REÇOIVENT, en ce moment, de Nouveaux Genres de Tapis en VELOURS, BRUXELLES, TROIS PLIS et INGRAIN.

Egalement: TOILES CIRÉES, STORES, RIDEAUX DENTELLES et DAMAS.

Et un grand assortiment d'articles de TAPISSERIE, qu'ils vendront aux plus bas prix du marché, au comptant. 1sept au 31 déc PP

Bureau du Percepteur des Taxes d'Etat dans le 2me District *DE LA NLLE-ORLEANS.*

Nlle-Orléans, 30 novembre 1868. AUX CONTRIBUABLES.

JE préviens les contribuables du Deuxième District qui n'ont pas payé leurs taxes d'Etat que je procéderai SAMEDI, 5 décembre, à la saisie de toutes les propriétés soumises en leurs noms.

Ceux qui veulent éviter la saisie sont requis de venir régler de suite, à mon bureau. L. E. LEMARIÉ, percepteur des taxes du 2me District. 1erdéc—

Propriétés à louer.

Maison de famille à louer.

Deux jolies MAISONS basses, Nos 90 et 92 rue Bourgogne, entre les rues St-Louis et Conti, ayant chacune trois pièces de file et une galerie fermée avec office sous l'escalier; au-dessus ayant deux grandes chambres et deux cabinets, avec balcon de côté. Toutes les pièces bien éclairées. Cheminées de marbre. Cuisines hautes contenant chacune cinq chambres et une cave. Ces propriétés sont en parfait état. S'adresser Passage de la Bourse 27 et 29, ou rue Tremé No 172. 19 nov

A LOUER,

Une maison à étage, située rue Robertson, près l'encoignure Esplanade—La maison vient d'être entièrement réparée et contient deux salons, salle à manger et trois chambres à coucher.—Le cuisine contient quatre chambres. La cour est carrelée, et il y a un grand terrain pouvant servir de jardin. S'adresser rue Carondelet, No 22½, à A. Bonneval à Co. 17 nov—1m

Maison à louer.

A louer immédiatement, une grande et belle maison, rue Royale 63, entre Conti et Bienville. S'adresser à côté No 71. 8nov—1m

A LOUER,

Une maison basse, de quatre appartements, située rue des Ursulines, No 149. Possession immédiate. 13 nov

A Louer, A $125 par mois.

Le haut du MAGASIN Nos 151 et 153, rue du Canal, à côté de Holmes. Très grand et très bon local. S'adresser chez LION & PINSARD. 1er déc 3f

A Vendre.

Une propriété près de la Maison de Cour de la paroisse St-Bernard, avec maga in, cuisine et arbres fruitiers. Pour les conditions, s'adresser à M. Fon. Artiste, "Ducros Station", paroisse Saint-Bernard. 3 déc—2

A LOUER.

1o—Une MAISON basse, avec jardin, encoignure Kerlerec et Derbigny, à proximité des chars de la rue Esplanade et de la rue Claiborne. Possession immédiate.

2o—Une MAISON basse, d'un côté, rue Kerlerec. Possession immédiate.

S'adresser chez M. Dufour, au coin des rues Esplanade et Derbigny. 4 nov—PP

Changement de local.

LE Magasin situé au coin des rues Bienville et Remparts, connu sous le nom de **PAUVRE DIABLE,** est transféré au coin des rues CANAL et REMPARTS. 28 nov—6f

L. BRETON, 30, Rue de Chartres, encoignure Douane,

A L'HONNEUR d'informer les dames qu'il vient de recevoir, par les derniers arrivages, un grand assortiment de NOUVEAUTÉS pour l'hiver, consistant principalement en SOIERIES, POPELINES et FANTAISIES pour robes, CONFECTIONS en soie, drap et velours, CHAPEAUX pour dames et enfants, FLEURS, PLUMES, COIFFURES, DENTELLES, LINGERIE pour dames et enfants, OMBRELLES, EVENTAILS, GANTS JOUVIN &c &c.

Tous ces articles seront vendus aux *Prix les plus modérés*. 7nov—1m

Formation de Société.

LES soussignés annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont formé une société sous la raison sociale de SAMUEL LOCKE & CO pour les affaires de quincaillerie en général. SAMUEL LOCKE, SELMONT SARRAT, Nos 37, 39 et 41, rue Peters. Nlle-Orléans, 1er décembre 1868.

CHAUSSURES! CHAUSSURES! Mme. ROY, Encoignure Bourbon et Douane,

A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général qu'elle vient d'arriver de Paris avec un grand assortiment de chaussures pour dames et pour enfants.

On trouvera également dans ce magasin: Guêtres en drap à boutons, pour enfants, toutes nuances; des bottes et pantoufles pour dames.

Aussi: Un assortiment complet de nouveautés de Paris, telles que Chapeaux fins pour dames et pour enfants, Lingerie fine, Jupons fantaisie, haute nouveauté, Robes de piqué pour enfants, Gants et mitaines pour dames et pour enfants, Pelerines d'Astrakan pour dames, Châles et coiffures en laine, Parures pour dames, Marie-Antoinettes brodées, Cravates de dentelle noire et grise. 1er nov—3m

MAGASIN DE MUSIQUE DE BLACKMAR,

164......RUE DU CANAL......164

NOUVELLE-ORLEANS, Presque en face de Christ Church.

Dépôt des PIANOS de Wm Knabe & Co, à Baltimore, PIANOS de Gravesteen, Fuller & Co, PIANOS Pleyel, Wolf & Co, PIANOS Erard, PIANOS Bord, ORGUES de Geo. A. Prince & Co.

Le seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente des publications musicales de la "Correspondance Musicale" de La Haye, en Hollande.

Il loue, accorde et répare les Pianos. 15 nov—3m

Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1868.

L'ELECTION de sept directeurs de cette institution, pour l'année suivante, aura lieu, au local de la banque au coin des rues Camp et Gravier, le deuxième lundi (le 14) de décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. CH. JUMONVILLE, Caissier. 30nov—

BANQUE D'AMÉRIQUE.

Nouvelle-Orléans, ce 14 novembre 1868.

L'ELECTION annuelle de treize Directeurs, pour l'année suivante aura lieu au local de cette institution, le 16 DÉCEMBRE prochain, de 10 heures à M. à 2 heures P. M. J. E. MORTIMER, Caissier. 15 nov—au 16 déc

Aux Cent Mille Paletots!

MICHEL LION,

Nos. 197, 199 et 201 Rue Vieille-Levée, FACE AU MARCHÉ A VIANDE.

Habillements, Chapeaux, Souliers, &c., pour hommes et enfants.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général, qu'il vient de faire d'immenses et avantageux achats qui lui permettent de faire profiter ses clients d'avantages réels et incontestables. Son assortiment pour la saison d'hiver, est des plus complets, et la route journalière très importante lui permet de renouveler à chaque saison son approvisionnement et de se mettre ainsi en vente que des marchandises fraîches et de la dernière mode.

Aussi: Un grand assortiment de chemises en blanc et une infinité d'autres articles dont le détail serait trop long. Venez donc vous assurer par vous-mêmes. 15nov—1m MICHEL LION.

C. LAZARD,

MAISON PONTALBA,

Encoignure Vieille-Levée et Ste-Anne, No 135.

Manufacturier et Marchand, En Gros et en Détail,

D'HABILLEMENTS, CHAPEAUX et autres articles de TOILETTE et de FANTAISIE pour Hommes et Enfants.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'il vient de renouveler et d'augmenter son assortiment de VÊTEMENTS pour hommes et enfants, et il invite tous ceux qui auraient besoin d'articles de ce genre à venir examiner son stock avant de se pourvoir ailleurs. Il se fait un devoir de mettre son stock complet et toutes les modes du jour.

Un coupeur habile a été attaché à son établissement et les vêtements sur commande sont confectionnés avec soin et promptitude. C. LAZARD. 14nov—1m

WILLIAM CREEVY, Armateur et Négociant Commissionnaire. 4 nov—3m RUE CARONDELET, No 33

Profitable placement d'argent.

UN JARDINIER instruit, également versé dans la théorie et la pratique de l'agriculture, et propriétaire, dans les environs de la Nlle-Orléans, d'un excellent morceau de terre à l'abri de tout danger d'inondation, désirerait trouver un associé qui pourrait mettre dans ces entreprises une somme d'au moins DIX MILLE PIASTRES, ou PLUS, pour cultiver ledit morceau de terre pendant une ou plusieurs années, les profits par moitié. En tout cas, un intérêt de 10 pour cent leur serait assuré.

Les familles pourraient avoir dans cette entreprise et trouveraient un placement sûr, hors d'atteinte de la spéculation, mais en outre quelque aussi des avantages de plaisir ou d'utilité.

Pour plus ample information, s'adresser, par écrit, à M. CHARLES, Bureau de l'ABEILLE, No 73 rue de Chartres. 3nov—

Café pur—Moulu et Grillé.

NOUS moulons du CAFÉ tous les jours; nous le garantissons pur et le vendrons à bon marché. Nous le grillons, pour les hôtels, promptement et à des prix raisonnables. NORMAN & REISS. 18 sept—6m Nos 121 et 133 de la rue Vieille-Levée

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky

POUR LE 3 DECEMBRE—CLASSE 274, Plan de Police.

2	77	39	5	48	60	18	10	58	47	29	68

Le soussigné donne les renseignements et paie les lots gagnants de toutes les loteries légalisées. C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, Au coin des rues St-Charles et Union.

AVIS.—Méfiez-vous des prétendues loteries. La loterie du Kentucky et celle de la Havane ne font jamais mention dans les journaux de prétendues prime gagnées, et de lots insignifiants, et des noms des personnes qui les ont gagnés. 24 juin—

Loterie de l'Etat de la Georgie, Au profit de l'Asile des orphelins de maçons

PLAN DE POLICE—TIRAGE DU—DECEMBRE No —

Les numéros gagnants de la Loterie de l'Etat de la Géorgie sont publiés dans l'"Appeal" de Memphis, la "Constitutionnalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et diverses journaux du Sud dont les noms ainsi que les tirages officiels se trouvent au "General Office," No 16 Commercial Place, où l'on peut les voir.

Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants. DAVE G. JOHNSTON, Agent. 22 mai—

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE. HENRY MANCELL,

75.........RUE DU CAMP.........75.

PORTRAITS de toutes dimensions, sur papier, toile, ivoire, porcelaine.

Epreuves Instantanées.

Reproduction de manuscrits, de tableaux, de plans, dessins, cartes géographiques, &c. Photo-lithographie, Photo-Miniature, Photographie appliquée à l'industrie.

75.........RUE DU CAMP.........75

1er nov—1an 121

Transfert de Domicile

LE Docteur DUPAQUIER a l'honneur d'annoncer à sa clientèle qu'il a transféré son domicile et son cabinet de consultations au No 121 de la rue Hôpital, entre Dauphine et Bourgogne. 18 nov—1m

A. BROUSSEAU & Co.,

17.........Rue de Chartres.........17

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et coco COUVERTURES de tables et de pianos, STORES DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES; TOILES CIRÉES pour voitures et tables, TOILES CIRÉES dites enamelled.

ETOFFES A RIDEAUX, dentelle, reps, damas CORNICHES, BANDES, FLECHES, GUIMPES et GLANDS; CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc. 20 sept—1an—PP

La Compagnie du chemin de fer Pontchartrain

EST prête à recevoir et livrer le fret. Jusqu'à nouvel ordre, les convois partiront du nouveau dépôt à 6, 8, 10 heures du matin, à midi, 3, 5 et 6 heures du soir. Ils quitteront le Lac toutes les heures, alternativement, à partir de 6 heures du matin. GEORGE PANDELY, Surintendant. 8oct—P.P—

EDWARD D. WHITE, AVOCAT, No. DE LA RUE CARONDELET.

Whiskey et Vin.

LA MAISON O. KERNEL, de CINCINNATI, offre du WHISKEY à $3c. le gallon. S'adresser chez L. MANUEL, 31 rue Dumaine (entre Chartres et Levée) seul agent de notre maison pour la Nouvelle-Orléans.

On trouvera aussi du VIN de première qualité à $47 la barrique et $1 le gallon, $2 50 la douzaine de bouteilles.

On peut venir le goûter avant d'acheter, afin de se convaincre que la qualité ne laisse rien à désirer. 7nov—1m

Magasin de Variétés.

MR J. G. BERMEL, propriétaire du salon de barbe et du magasin d'articles de variétés, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles vient d'établir une succursale, rue du Canal, No 129, entre St-Charles et Camp. On y trouvera un assortiment de CHEMISES FRANÇAISES, CALEÇONS, GILETS DE FLANELLE, CHAUSSETTES, MOUCHOIRS, CANNES, PARAPLUIES, BROSSES, PEIGNES, ARTICLES DE TOILETTE, etc., ainsi qu'un assortiment de parfumerie qu'il reçoit directement de l'Europe. 8 nov—1m

LIQUIDATION DU MAGASIN de Papier peint ET D'ARTICLES DE PIÉTÉ, &c.

163 et 165 rue Bourbon, près de l'Opéra.

VENTE à 20, 25 et 30 pour cent de RÉDUCTION. Toutes factures au-dessus de $5 de plus de réduction. 3nov—1m

Vins d'Espagne.

LE soussigné vient de recevoir directement un assortiment de Vins d'Espagne de choix, tels que: Bas-Vicentes (vin de table), Sherry, Nos 1 et 2, Muscatel, Oporto, Garnacha, Pasterne, qu'il offre à bon marché. M. PESANT, 31 oct—3m 5, rue Carondelet.

Cigares de la Havane! CIGARES DE LA HAVANE!

UN nouveau et très grand stock de cigares importés, de différentes grandeurs et marques, telles que: Partagas, Cabanas, La Corona, H. Upmann, Walter Scott, Perfección, etc, etc.

A vendre, à des prix modérés, par JAYME MAGI, No 22 de la rue Commune, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas. 18nov—3m

350,000 Cigares.

LE soussigné vendra, aux plus bas prix du marché, un stock de 350,000 Cigares, faits dans sa fabrique, de meilleur tabac de la Havane (Vuelta Abajo). Il a aussi un grand choix de Cigares mêlés et du pays. F. SUAREZ, Fabricant de Cigares, No 13, rue Columbus, entre Remparts et St Claude, Troisième District. 14 nov—3m

Magasin de Broderie.

90.........RUE BOURBON.........90.

MMES MAITRE et MONTARDIER, demeurant en broderies, ont l'honneur d'annoncer à leur nombreuse clientèle et au public, qu'elles viennent de recevoir de Paris un grand choix de broderies de toutes espèces qu'elles offrent à des prix très modérés dans leur magasin, situé à l'adresse ci-dessus. Elles recommandent spécialement un grand assortiment de tout ce qui a rapport à la BRODERIE, à la MERCERIE et aux NOUVEAUTÉS. 1nov—3m

VERMIFUGE DE **B. A. FAHNESTOCK.**

Le Remède le plus efficace pour les Vers. Le meilleur qui ait jamais été inventé.

Ce précieux remède est connu du public depuis plus de quarante ans, et il a toujours exigé de meilleure preuve de son efficacité que sa réputation de plus en plus grande.

C'est indubitablement le remède le plus efficace qui ait jamais été inventé pour les vers. Il est aussi très agréable et ne peut nuire aux enfants les plus délicats.

Les médecins n'hésitent pas à le recommander et à s'en servir dans leur pratique. Beaucoup des membres les plus distingués de la Faculté en proclament le succès. *Il est infaillible.* On l'a souvent donné comme simple purgatif, à des enfants dont on ne soupçonnait pas le mal, ces enfants ont rendu de grandes quantités de vers et ont été immédiatement soulagés.

Les symptômes, chez les enfants, sont fréquemment l'effet des vers. Lorsqu'ils sont irritables et fiévreux, demandent de la nourriture à grande aise et se plaignent de l'estomac, on peut toujours en conclure qu'ils ont des vers. Ces symptômes sont des dents, et toujours le sommeil agité et grincent des dents, sont tant de preuves que ce sont les symptômes de vers.

L'agitation avec douleur à l'abdomen, accompagnées de gonflement et de dureté, indiquent la présence de ces parasites cruels.

Les pères et mères doivent se rappeler que les délais sont toujours dangereux et qu'aux premiers symptômes de vers il faut administrer le Vermifuge de B. A. Fahnestock, qui agit instantanément et ne peut nuire au plus enfant le plus faible. Regardez bien les faits avant d'acheter le véritable "Vermifuge de B. A. Fahnestock." F. P. DUCONGÉ, Agent, Rue de Chartres No 39, Nouvelle-Orléans. 1 sept—1an

SAMUEL LOCKE,

Quincaillerie, Coutellerie, Cheneaux de Jos H. Hall (de Maysville), Outils et articles de Forblantiers,

No 37, 39 et 41 de la rue Peters (ci-devant Front Levee), entre les rues Bienville et Douane, —Nlle-Orléans.— 3oct—3m—C

ALFRED H. PIERSON, (Successeur de POLSON & PIERSON.) NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

Nos. 95 et 97 de la rue Gravier.

IL remplit promptement les commandes des marchands, des grocers et des droguistes.

Les ventes de Coton, Sucre, Riz et autres Produits de la campagne sont l'objet d'une attention spéciale. 3nov—3m

Sirop pectoral balsamique DE DUCONGÉ.

Son efficacité est établie depuis longtemps dans toutes les affections de la poitrine et des poumons, telles que Rhumes, Toux invétérée, Asthme, Bronchite, Inflammation de la gorge, Crachement de sang, Coqueluche, et même dans la Consomption. Le goût en est agréable, et son usage n'exige aucun régime particulier.

Préparé et à vendre au laboratoire du propriétaire, F. P. DUCONGÉ, No 39 rue de Chartres.

Et aussi, par Louis Castel, E Montasse, Wheelock, Finley & Co., E. J. Hart & Co., Maunsell & Smith, et autres. 1er nov—1m

JOSEPH STUMPF vs JOSEPH WESTERMEIER.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 173.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, le SAMEDI, douze de janvier 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Conti et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la criée publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de la ville dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Delord et Lowe, désigné par le numéro deux d'un plan dressé par F. Zimpel, arpenteur, le 6 mai 1834, et mesurant vingt deux pieds ouest pouces et six lignes de face à la rue Delord, vingt deux pieds onze pouces de face à la rue Lowe, cinq cents pieds de profondeur et entre les deux lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur en moyen de l'acquisition qu'il en a faite d'Henry Fazende, d'un acte au rapport de George W. Christy, notaire public, en cette ville en date du 22 mai 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 1er déc—10 15 23—janv 3